



Les banques voient le bout du tunnel

La résolution du conflit fiscal avec les Etats-Unis avance, mais pas partout à la même vitesse

Depuis ce printemps, 33 banques suisses dites de catégorie 2 ont réglé leur situation avec les Etats-Unis, selon un décompte de l'ats. Au fil des semaines, des annonces sont survenues faisant état d'un accord assorti d'une amende, dont les montants ont varié, en échange de l'abandon de toute poursuite pénale outre-Atlantique. Pour mémoire, la catégorie 2 réunit les établissements ayant de bonnes raisons de croire avoir enfreint la loi

américaine. D'autres banques, comme les Banques cantonales de Genève et de Fribourg ou Barclays Bank (Suisse) ont décidé de se retirer du programme de régularisation, après analyse de la situation. Reste qu'aujourd'hui une majorité des établissements annoncés en catégorie 2 attend toujours de conclure un accord avec le Département américain de la justice.

Les experts se montrent confiants de voir les accords manquants se concrétiser d'ici à la fin de 2015. Martin Naville, président de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, estime ainsi que toutes les banques figurant en catégorie 2 auront réglé leur cas à

cet horizon. Un avis partagé par Alfred Mettler, professeur de finance à l'Université de l'Etat de Géorgie.

Selon David Fidan, attaché au réviseur Deloitte, les banques qui ont réglé leur cas ou qui ont déjà entamé les négociations peuvent s'estimer «chanceuses». Au fur et à mesure du traitement des dossiers, les spécialistes s'intéressent davantage aux détails, ce qui est susceptible d'accroître les amendes. Elles risquent d'être très salées pour les banques de la catégorie 1, où pas grand-chose n'avance. Julius Bär a par exemple provisionné plus de 350 millions de francs. **ATS**